ment du fret de Marseille à Constantinople, qui est quatre fois plus élevé que celui des bateaux de la ligne projetée. En touchant au Havre, ces bateaux absorberont donc, suivant toutes les probabilités, la majeure partie des marchandises de ces provenances qui déjà commencent à prendre la voie du Havre depuis que les steamers du Havre à Liverpool chargent, dans notre port, à des prix notablement réduits et pour être transbordées sur des bâtiments de la compagnie anglaise dont les départs ont lieu de Liverpool, les marchandises à destination des ports du Levant.

» La ligne nouvelle promet donc de réunir le commerce de la Prusse, de Hanovre, d'Oldenberg, de Mecklembourg, de la Saxe, de la Hesse, du Wurtemberg, du grand duché de Bade, d'une grande partie de la Bavière et même de l'Autriche, de Francfort, bref, de la presque totalité de l'Allemagne, et, de plus, le commerce de la Suisse, de l'Alsace, de la Hollande, de la Belgique, et par le Havre, des produits du nord de la France.

» Le fret moyen du Havre à Constantinople ne dépassera pas 50 fr. par tonneau.

» Le service sera mensuel; le 1er de chaque mois, un bateau partira d'Anvers et un autre de Constantinople; trois bateaux desservront provisoirement la ligne; mais le troisième sera tenu en réserve pour les cas imprévus et les besoins extraordinaires du service.

» Cette entreprise doterait notre port des éléments d'un nouvel et important transit et ferait naître des rapports d'affaires avec le Levant, dont le Havre avait été totalement privé jusqu'à ces derniers temps; à ce titre, nous ne pouvons que faire des vœux pour la prompte réalisation de la pensée de ses intelligents promoteurs. »

— C'est avec regret que nous annonçons l'invasion de Bagdad par le choléra. Dans l'espace de 8 jours, nous écrit notre correspondant, ce fléau avait fait 1008 victimes, et d'autres lettres postérieures nous annoncent qu'il mourait dans cette ville 150 personnes par jour. Le choléra était encore à sa période de croissance.

— On nous écrit de Trébisonde, le 16 octobre :

« M. Ciprioti, nommé récemment au poste de consul de Grèce à Trébisonde, est arrivé. On s'accorde à dire que c'est un homme distingué sous tous les rapports et qui fera honneur à son gouvernement, en fesant oublier son prédécesseur, sur le compte duquel beaucoup de plaintes s'étaient élevées. »

— Lundi, vers onze heures du soir, un incendie a éclaté à Balata. Fort heureusement qu'on a pu se rendre maître des flammes avant qu'elles eussent fait un grand dégât; il n'y a eu de bâtiments que la maison seule où le feu avait pris.

Un second incendie a éclaté aujourd'hui vers dix heures du matin, au quartier de Sultan Mehmet, à Constantinople. Malgré la violence du vent du Nord, on est parvenu à circonscrire les flammes avant qu'elles eussent pris une grande intensité.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 9 octobre.)

Nous empruntons au *Messager* les nouvelles suivantes :

« M. Abbatucci père, représentant du Loiret, qui se trouvait en Corse avec M. Abbatucci fils, représentant de ce département, est arrivé aujourd'hui à Paris, mandé en toute hâte par le télégraphe. M. Abbatucci s'est immédiatement rendu au palais de Saint-Cloud, où l'attendait M. le président de la République.

Nous croyons savoir qu'il serait question de modifier ainsi qu'il suit le cabinet :

M. Odilon Barrot prendrait le portefeuille de l'intérieur;

M. de Casabianca celui de la justice;

M. Abbatucci celui des affaires étrangères;

M. le général Saint-Arnaud, premier commandant général de division, remplacerait au ministère de la guerre M. le général Randon, nommé gouverneur général de l'Algérie;

MM. Achille Fould, de Chasseloup-Laubat et Buffet seraient admis à conserver leurs portefeuilles.

Il n'y aurait de sacrifié, dans la nouvelle combinaison, qu'un dit inspirer par les élysées par sang dont M. Abbatucci est le patron, que MM. Léon Faucher, Baroche, Rouher et de Crouseilles. Et on pense même que ce dernier pourrait être maintenu au ministère de l'instruction publique.

M. Abbatucci s'est chargé de hâter le retour à Paris de M. O. Barrot, qui se trouve actuellement aux environs de Mende (Lozère) »

Les dires de l'*Avénement* confirment ceux du *Messager* :

« La crise ministérielle était aujourd'hui le thème des conversations à la salle des Conférences. Malgré les dénégations des journaux intéressés au maintien des ministres actuels, on ne doute pas d'un changement très prochain dans la composition du cabinet.

» On donnait des détails sur le dernier conseil tenu à l'Elysée. Le maintien de la loi du 31 mai aurait été accepté à l'unanimité, moins cependant la voix de M. Louis-Napoleon-Bonaparte, qui se serait abstenu de prendre part à la discussion et de donner son avis sur cette question. »

Voici maintenant une autre version :

« La question du rappel de la loi du 31 mai aurait été soulevée dans le conseil par suite de la communication faite par M. Léon Faucher de nombreux rapports des préfets des départements du Midi. Ces fonctionnaires, tout en constatant un calme matériel très profond, appelaient l'attention du gouvernement sur le mouvement politique qui s'aperçoit chez leurs administrés. La bourgeoisie surtout se montrerait fort irritée du maintien de l'œuvre des Dix-Sept.

» M. Léon Faucher demanda qu'une discussion sérieuse s'engageât sur les mesures qu'il y avait à prendre. Quelques uns de ses collègues se montrèrent disposés à le suivre sur ce terrain, tandis que deux ministres,—on ne cite pas leurs noms,—s'opposèrent à ce que la question fût vidée à fond.

M. Léon Faucher s'empressa alors de combattre toute idée d'un rappel pur et simple, but de modifier la loi du suffrage restreint. Il demanda le maintien des *premiers* de résidence et de la résidence elle-même, s'en reposant sur la *sagesse* des ses collègues pour adopter et faire adopter par l'Assemblée des dispositions un peu moins étroites, quant aux exceptions consacrées par la loi.

Personne ne répondit au ministre, et la séance fut levée sur cet incident.

ANGLETERRE.

(Londres, 1 octobre.)

On lit dans le *Morning Chronicle* au sujet de l'établissement du télégraphe électrique sous-marin dans la Manche :

« Au moyen de l'adjonction d'une corde de gutta-percha au câble-trop court de la distance d'environ un demi-mille, la communication entre les deux côtes a été complétée. La corde de gutta-percha est amarrée au câble plongé dans la mer, là où l'extrémité de ce dernier est indiquée par une bouée; mais il est à craindre que ce remède ne soit que temporaire, parce que l'expérience faite l'année dernière a prouvé que si la gutta-percha, qui est essentiellement fragile et sujette à être endommagée par l'action de l'eau de mer, venait à être étiquetée, la communication serait suspendue. Les inventeurs du système ont résolu hier de se mettre aussitôt à l'œuvre pour fabriquer le peu de câble nécessaire encore; et on ne doute pas que cette fabrication n'ait lieu, afin que la communication soit entière.

» Quoique le prix du câble soit estimé à 50 ou 60 liv. st par tonneau, ce qui, pour les 200 tonneaux, donne un total de 12,000 liv. st., on aurait dû en fabriquer quelques milles de plus, car s'ils eussent été inutiles pour l'expérience du moment, ils auraient pu servir pour le second ou le troisième câble à placer. La gutta-percha qui relie le câble avec la côte de France avait heureusement été envoyée avant le départ de l'expédition pour une autre opération à terre, et est par conséquent venue bien à point. Le câble, outre la bouée dont il a déjà été parlé, est attaché à une seconde bouée, à un mille et demi de la côte. Il paraît qu'on croit généralement que si l'expédition était partie une heure ou deux plus tôt, elle aurait évité les difficultés qu'elle a rencontrées. Le seul accident que le câble ait essuyé, à ce qu'on suppose, a eu lieu à une jointure vers le milieu du canal, au moment où le *Blazer* se trouvait à 10 ou 12 milles de terre, et où le mauvais temps a commencé.

» La jonction du câble avec les télégraphes français, qui se poursuit, dit-on, et celle du Cap sud au bureau télégraphique du chemin de fer de Douvres (environ 4 milles), nous donneront ainsi une communication télégraphique immédiate avec le continent. »

Des lettres du Canada annoncent la découverte de mines d'or dans la vallée de la rivière Chandiee, dans le Bas-Canada, lesquelles attirent l'attention d'un grand nombre d'aventuriers. Environ 500 chercheurs d'or américains et plusieurs habitans de New-Brunswich y étaient occupés à faire des recherches; cinq autres compagnies ont déjà trouvé de l'or avec assez de succès pour les encourager à continuer leurs travaux. La région aurifère s'étend sur une surface de 3,000 milles carrés, et l'or s'y trouve dans les lits des rivières et dans les collines qui bordent ces dernières. On a bien trouvé des morceaux d'or attaché à du quartz, mais non des veines de quartz auriferes.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

(Vienne, 2 octobre.)

Le 2 il y a eu une grande conférence des ministres et des membres du conseil de l'empire, à laquelle a assisté l'empereur qui venait de retourner à Schœnbrunn dans la nuit. On dit qu'il a été question des propositions que le prince de Schwartzenberg et le baron de Kübeck doivent faire à S. M. sur la possibilité de donner au pays une Constitution nouvelle et les lois qui devront être ultérieurement promulguées à cet égard.

La *Gazette de l'Empire* annonce que les travaux préparatoires concernant la Constitution future de l'empire d'Autriche, dont les présidens du conseil des ministres et du conseil de l'empire ont été chargés par lettre du cabinet de l'empereur, en date du 20 août, sont achevés et seront soumis à l'approbation de S. M. aussitôt après son retour. L'unité de l'empire forme la base de ce projet. La Hongrie ne sera plus qu'une grande province de l'empire. L'Autriche une est le prix des efforts et des luttes des dernières années. La législation nouvelle respectera les mœurs et les usages des différentes provinces, ainsi que leurs particularités; mais le principe de l'unité sera appliqué sans exception à toutes les affaires qui entrent dans la sphère du gouvernement de l'empereur, à toutes les affaires intéressant la sécurité et la faculté de la vie civile. Les intérêts des provinces seront soumis à l'examen de leurs assemblées provinciales respectives, qui devront donner leurs avis sur les questions concernant les impôts, etc.

On écrit de Cracovie, le 27 septembre, au *Courrier polonais* (*Goniec polski*), journal de Posen :

« Un événement inattendu est venu, il y a quelques jours, frapper toute la population de Cracovie; il a eu un grand retentissement dans toute la province, et produira indubitablement le même effet sur tout le reste de la Pologne.

» Dans la soirée du 24 septembre, au moment où le comte Adam Potocki allait monter dans un wagon du chemin de fer pour se rendre à son château de Krzeszowice, trois commissaire de police, accompagné d'un officier, lui déclara qu'il avait l'ordre de l'arrêter, et tous deux l'invitèrent à monter dans un fiacre, où, s'étant placés à ses côtés, ils le conduisirent à l'ancien château des rois de Pologne, devenu aujourd'hui une citadelle autrichienne. Le comte a été incarcéré dans une des tours intérieures, où il est gardé par un détachement de soldats. »

FRANCFORT.

La *Gazette allemande de l'Empire* publie le texte de la première Note que lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, a adressée au président de la Diète germanique sur la question de l'entrée de l'Autriche dans la Confédération germanique avec tous ses États. La Note s'exprime ainsi :

« Le gouvernement de S. M. Britannique a appris que les gouvernements de Prusse et d'Autriche avaient l'intention de proposer à la Diète germanique de recevoir dans la Confédération germanique tous leur États, y compris ceux que le traité de Vienne de 1815 en a exceptés. Le gouvernement de S. M. britannique pense qu'une pareille mesure ne peut être mise à exécution sans le consentement de toutes les puissances signataires du traite de Vienne, lequel a créé la Confédération germanique et déterminé les territoires dont elle devrait se composer. La Confédération germanique n'est pas une association volontaire de certains Etats : elle est le résultat d'un traité européen et fait partie intégrante de l'organisation générale de l'Europe, établie et réglée par un traité. Ainsi le gouvernement de S. M. britannique pense qu'un changement essentiel dans le caractère national et dans l'étendue territoriale de la Confédération ne peut être opéré qu'avec le consentement et la coopération formelle de toutes les puissances qui ont pris part au traité général de Vienne du 8 juin 1815. »

On écrit de Francfort, le 4 octobre, au *Moniteur prussien* :

« Hier la Diète germanique a décidé à l'unanimité, sur la proposition de la Prusse, que les provinces de Prusse et de Posen, entrés dans la Confédération depuis l'année 1848, en sortiraient. »

Après avoir effleuré dans un sens affirmatif la question de la sortie des provinces de Prusse et de Posen, mesure qui nécessitera incessamment une réunion pleinière, le conseil restreint de la Diète a procédé, dans sa séance du 30 septembre, à un vote sur la formation du corps d'armée destiné à sauvegarder les délibérations de l'Assemblée. L'existence de ce corps n'était jusqu'ici qu'à l'état de proposition; elle vient d'être sanctionnée à l'unanimité. Aucun des votans n'ignore, du reste, que le chiffre de 12,000 hommes sera dès le début notablement dépassé.

La police centrale fédérale sera établie à Leipsick, sous la présidence du royaume de Saxe. M. le général major de Bonin, commandant de division à Trèves, est désigné pour les fonctions de général en chef des troupes fédérales qui seront concentrées dans les environs de Francfort. Ce corps sera composé de 6,900 hommes d'infanterie, parmi lesquels 2,200 Prussiens, 1,500 Bavarois, 1,000 Badois, 100 hommes du grand-duché de Hesse, 600 de l'électorat de Hesse, et 600 du duché de Nassau. La cavalerie sera de 1,100 hommes et sera composée de troupes prussiennes et des troupes du grand-duché et de l'électorat de Hesse. L'artillerie sera de 24 pièces.

A l'occasion de la prochaine arrivée des 12,000 hommes chargés de protéger les délibérations de la Diète, l'Autriche compte proposer, en conseil restreint, de déclarer Francfort place d'armes (*waffen platz*) ou ville militaire. Francfort était en effet autrefois fortifié, mais ses remparts ont été, depuis Napoléon, transformés en promenades et en jardins.

On vient d'organiser leurs quartiers d'hiver dans les villages des environs. L'arrivée de ces hôtes déplaît aux paysans, qui ne se croient pas suffisamment couverts de leurs frais et dérangemens par les 18 kreutzers par homme qu'on leur promet.

PRUSSE.

On sait que le comte de Bille-Brahe a été envoyé par le roi de Danemark en mission extraordinaire auprès du roi de Prusse, dans le but d'obtenir du cabinet de Berlin, d'un côté, la sanction du principe de l'unité de la monarchie danoise, proclamé par le protocole de Londres, et de l'autre, son approbation pour le choix que S.M. danoise a fait de l'héritier au trône de Danemark dans la personne du prince Christian de Glucksbourg et de ses descendans mâles.

D'après une lettre de Berlin du 4 octobre, le comte de Bille-Brahe aurait complètement réussi dans sa mission. Dans une Note adressée le 30 septembre à ce ministre, le baron de Manteufel aurait déclaré que son souverain donnait son assentiment non seulement à l'établissement du principe qui maintient dans son intégrité l'état des possessions actuellement réunies sous la domination de S. M. danoise, mais aussi aux arrangemens en vertu desquels le prince Christian de Glucksbourg, conjointement avec sa femme, la princesse Louise, et leur descendance mâle, seront reconnus héritiers présomptifs du trône de Danemark.

Le prince Christian de Glucksbourg, de la branche collatérale de Sleswig-Holstein Sonderbourg Glucksbourg, est né le 8 avril 1818, et est capitaine des gardes du corps à cheval au service de Danemark. Il a épousé en 1842 la princesse Louise Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née en 1817, et fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel. Il a trois fils, dont l'aîné a huit ans.

DANEMARK.

(Copenhague, 4 octobre.)

Le 4, le roi a fait en personne l'ouverture de la Diete. Voici l'analyse du discours d'ouverture: S. M. a convoqué la Diète pour qu'elle agisse dans l'intérêt de la patrie. La guerre est terminée, et les bénédictions de la paix se répandent de nouveau. S. M. a fait tous les efforts en son pouvoir pour assurer les limites des Etats pour l'ordre des successions au trône, et les puissances étrangeres l'ont secondée avec une bienveillance particulière à cet égard. S. M. conserve des relations amicales avec toutes les puissances étrangères. Le projet de budjet prouvera que les finances sont dans un état florissant.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot le *Franklin*, entré au Havre dans la journée d'hier, a apporté en Europe des nouvelles de New-York en date du 20 septembre.

Ces nouvelles confirment malheureusement la réalité des bruits qui avaient cours d'une expédition semblable de tout point à celle qui vient d'avorter dans l'île de Cuba, et qui serait dirigée contre deux Etats appartenant à la confédération mexicaine. C'est dans le Texas et dans l'intérieur de la frontiere des Etats-Unis que les préparatifs se font, que les aventuriers se rassemblent avec le but avoué d'attaquer un gouvernement ami, sans que les autorités fédérales paraissent, jusqu'ici du moins, songer à réprimer ces projets de brigandage. Si ces conquêrans d'un nouveau genre devaient être reçus comme ils l'ont été à la Havane, peut-être n'y aurait-il pas grand souci à prendre de cette affaire; mais, dans le triste état où se trouve le Mexique, il est à craindre que ces aventuriers, s'ils ne sont pas arrêtés par le gouvernement des Etats-Unis, ne rencontrent que très peu d'obstacles, et compromettent une partie du Mexique dans une nouvelle carrière de révolutions et de désordres.

Le bruit courait également à New-York qu'on n'avait pas encore abandonné tout projet sur la Havane; qu'une nouvelle expédition s'organisait, et même que le général Quitman, l'ancien gouverneur de l'Etat de Mississipi, déjà compromis dans la première tentative de Lopez, avait accepté le commandement du corps d'invasion. Toutefois les journaux qui publient cette nouvelle ne la donnent que comme très invraisemblable.

A Key-West, l'un des ports de la Louisiane, l'arrivée d'un bâtiment de commerce espagnol a été l'occasion des plus affligeans désordres. La multitude voulu venger sur ce navire les Américains qui ont été exécutés à la Havane, et lorsque le capitaine eut été assez heureux pour gagner le large, elle s'est jetée sur les maisons de quelques Espagnols domiciliés dans la ville, qui ont été détruites et pillées. Les autorités locales semblent avoir laissé faire.

BULLETIN COMMERCIAL.

PRIX DES MONNAIES.

Ducat de Hollande, les 100 pesant		
drachmes 108	P. 52 1/2	—
id. d'autriche id.	» 53 1/2	—
id. de Venise id.	» 54 1/2	—
Quadruple d'Espagne	» 370	—
Paul Impérial.	» 92	—
Livre sterling.	» 114 1/2	—
Pièce de 20 francs	» 91 1/2	—
Piastre d'Espagne	» 24 1/4	—
Talari de la reine.	» 23 1/4	—
Rouble d'argent	» 17 32	—
Pièce de 5 drachmes	» 20	—
id. de 5 francs.	» 22 1/2	—
Stambouls, roubles, foundouk,		
mahmoudiés durs, la dra. .	» 40	—
Mah, mous entiers.	» 83	—
Pièces d'or de 100 P. agio		
par mille.	» 40 0/00	—
id. de 20 P. en or. . . .	» 30 0/00	—
id. 20 P. en argent . . .	» 25 0/00	—
Papier monnaie escompte 3 pour 0/0.		

CHANGES DE VIENNE DU 13 OCTOBRE.

Amsterdam . . 2 m/.	166	1/2
Hambourg . . . »	176	1/2
Augusta Uso	120	1/4
Bucarest	119	—
Constantinople	—	—
Francfort. s/ M. 2 m/.	119	5/8
Gênes. . . . . »	141	—
Livourne. . . . . »	117	1/2
Londres . . . . . »	11	52
Marseille . . . . . »	141	1/2
Milan. . . . . »	119	—
Paris. . . . . »	141	3/4
Trieste 3	51/20/0	
Emprunt Lomb. Ven.	89	1/2
Sequin impérial.	25	7/8
Pièces de 20 fr.	9	29
Souverains d'or.	16	37
Pièces de 20 kreutz.	19	5/8
Action de la Banque.	1202	—

BOURSE DU 14, 1 h. 1/2 ap. m.

Sequins imp.	125 1/2	3/4
Pièces de 20 fr.	92	28
Souverains d'or.	16 38	40
Londres	11 54	55
Agio de l'argent	19 3/8	3/4
Actions de la Banque.	1200	1203

CÉRÉALES.

Les avis de Trieste ont augmenté le calme sur notre place. Plusieurs cargaisons de maïs qui y étaient arrivées, joint au rétablissement du beau temps, ont occasionné une baisse sur ce grain, dans l'Adriatique. Aussi les spéculateurs qui, la semaine dernière, auraient acheté volontiers quelques chargements de maïs, s'il y en avait sur place, n'ont plus eu le courage de le faire après la réception des avis de Trieste, et n'ont par conséquent pas voulu traiter les parties arrivées ici de la mer-Noire. D'un autre coté, les détenteurs qui se flattaient de réaliser avec quelque avantage, ou du moins sur les anciens prix, les nouvelles provenances, n'ont pas voulu encore se soumettre à la baisse inévitable qui devait être la conséquence des avis de Trieste, et tout cela a fait qu'aucun traité n'a été conclu ces jours-ci pour l'Adriatique. On ne cite que 2 cargaisons, ensemble 15,000 kilos, qui aient été achetées pour l'Angleterre au prix de la cote quoique les nouvelles d'Angleterre soient peu favorables.

Les dépôts assez considérables qui existent dans les Golfes de la Mer de Marmara, ont un peu ralenti l'empressement des expéditeurs pour ces destinations. On va pour le moment du peu plus doucement, mais on peut raisonnablement prévoir, qu'aussitôt après l'écoulement de portion de ces dépôts, il y aura de nouveaux des expéditions dirigées sur ces points, afin de satisfaire aux besoins impérieux de plusieurs localités de l'Anatolie, où il a été constaté un manque réel de récolte, cette année.

Les ventes pour la consommation locale et quelques petites expéditions pour les Golfes ont absorbé 35,000 kilos environ de graine de toute sorte. Les prix de la consommation sont toujours, comme on sait, plus élevés de quelques pour cent, à cause du terme assez long que les vendeurs sont forcés à accorder aux meuniers du pays.

Voici la cote du jour et le chiffre de notre dépôt flottant :

Blés durs d'Asoff, le kilo,..	P.	18	18 1/2
» de Bessarabie.	»	17	17 1/2
» de Roumélie.	»	15	15 1/2
» de Galatz.	»	15 1/4	16
» d'Odessa.	»	16	16 1/2
Blés tendres d'Ibraïl.	»	12	13
» de Galatz	»	14	14 1/2
» de Roumélie.	»	13 1/2	14
Maïs de Roumélie	»	10 3/4	11
» de Bessarabie	»	12	12 1/2
» d'Ibraïl.	»	10 1/2	10 3/4
» de Galatz.	»	12	12 1/2
Orges de Galatz	»	7 1/4	7 1/2
Seigles d'Ibraïl	»	8 3/4	9 1/4
Avoines	»	6	6 1/2

DÉPÔT.

Blés durs.	80,000	kilos.
» tendres.	80,000	»
Maïs	30,000	»
Orges.	50,000	»
Seigles	manquent.	
Avoines	»	

NOLISEMENTS.

Les affaires en nolisements ont été, ces jours passés, assez animées, mais sans augmentation notable sur les cours, qui sont soutenus aux derniers taux pratiqués, sauf qu'on le verra par le tableau suivant des nolisements qui ont été effectués pendant la dernière quinzaine de l'écouler.

PAVILLON.	MATIÈRES.	CAPITAINES.	TONNAGE.	CHARGEMENT.	DESTINATION.	QUOTITÉ DU FRÉT.
»	»	Jansen.	140	tonneaux.	Angleterre.	11 sch. le quarter.
»	»	Young.	171	»	Angleterre.	10 1/2 sch. le quarter.
»	»	Richardson.	341	»	Liverpool.	10 sch. le tonn. de suif.
»	»	Bonetti.	335	»	Angleterre.	55 sch. » »
»	»	Dagistan.	277	»	Trieste.	45 kreutzers le ship.
»	»	Calatis.	435	»	»	45 » » »
»	»	Averinos.	277	»	»	45 » » »
»	»	Chapman.	160	»	»	45 » » »
»	»	Goodair.	150	»	»	45 » » »
»	»	Bruce.	120	»	»	45 » » »
»	»	Gap. Quarles.	160	»	»	45 » » »
»	»	Walter.	149	»	»	45 » » »
»	»	Sadinis.	171	»	Angleterre.	10 sch. le quarter.
»	»	Anglais.	140	tonn.	Angleterre.	10 1/2 sch. le quarter.
»	»	Anglais.	»	»	Malte.	10 sch. le tonn. de suif.
»	»	Anglais.	»	»	»	55 sch. » » »
»	»	Anglais.	»	»	»	55 sch. » » »
»	»	Anglais.	»	»	»	55 sch. » » »